

Cooperl. 1.500 tonnes de porc au cœur d'une enquête

Gwendal Hameury
et Hervé Chambonnière

La justice soupçonne la Cooperl, numéro 1 du porc en France, d'avoir vendu, à l'aide de faux certificats, de la viande qu'elle savait contaminée par des salmonelles. La coopérative évoque « une mauvaise interprétation de la réglementation ».

La Cooperl, dont le siège est à Lamballe, est soupçonnée d'avoir maquillé les résultats de ses autocontrôles sanitaires.



Photo archives Le Télégramme

Trois cadres de la Cooperl ont été placés en garde à vue mercredi dernier. Ils sont soupçonnés d'être au cœur d'une vaste affaire de fraude et d'escroquerie présumées portant sur de très importantes quantités de viande de porc.

Tout débute en 2012, quand un service de l'État soupçonne la coopérative costarmoricaine de maquiller les résultats de ses autocontrôles. Alors qu'il n'est pas rare de trouver, dans la viande de porc, des traces de salmonelle, une bactérie susceptible de provoquer de plus ou moins sévères intoxications alimentaires, les tests de la Cooperl, eux, sont toujours négatifs. Suspect.

Risque sanitaire pas écarté

Le parquet de Saint-Brieuc est alerté. Il ouvre une enquête préliminaire qu'il confie aux gendarmes de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et la santé publique (Oclaesp) et de la section de recherches de Rennes. L'analyse de documents et de matériel informatique saisis en novembre 2012 au siège de la coopérative, à Lamballe (22), confirme les premiers soupçons : les autocontrôles présentaient des résultats positifs à la salmonelle et auraient été, selon l'enquête, transformés en résultats négatifs.

Entre 2010 et 2012, 1.500 tonnes de viande mécaniquement séparée, pou-

vant entrer dans la composition de nombreux plats cuisinés à base de viande (raviolis, etc) et de charcuteries (salami, saucissons, saucisses-cocktail...) auraient été écoulées en Russie et en France. Avec quel risque pour la santé des consommateurs ? Aucun, si la viande a été cuite, et suffisamment cuite. En l'espèce, tous les lots contaminés n'auraient pu être tracés, notamment en Russie. Impossible donc de garantir leur innocuité.

Une viande contaminée à la salmonelle peut éventuellement être vendue, avec l'accord et sous le contrôle de l'administration, à la condition qu'elle intègre un processus de fabrication garantissant l'élimination de la bactérie (cuisson). Son prix n'est alors plus le même. Une viande contaminée perdrait 2,5 à 3 fois sa valeur initiale. Selon une première estimation, non officielle, l'escroquerie présumée porterait sur près d'un million d'euros (*).

Enquête toujours en cours

Les trois cadres ont été laissés en liberté jeudi matin, au terme de 24 heures de garde à vue. Trois autres salariés ont également été entendus la veille. De nouvelles auditions, libres ou sous contrainte, devraient avoir lieu dans les prochaines semaines.

Contacté, le parquet de Saint-Brieuc a simplement indiqué que l'enquête se

poursuivait. Selon nos informations, celle-ci devrait rapidement être bouclée et déboucher sur une procédure peu habituelle, sans ouverture d'information judiciaire et donc sans mises en examen : une citation directe de représentants de la Cooperl devant le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc. Si tel est le cas, un procès pourrait avoir lieu fin 2014 ou début 2015.

« Mauvaise interprétation »

Hier soir, la Cooperl a confirmé « une enquête judiciaire portant sur les méthodes d'analyse de la présence de salmonelles dans certains de (ses) produits avant novembre 2012. Une perquisition a eu lieu dans (ses) locaux en novembre 2012, faisant apparaître une probable mauvaise interprétation (...) de la réglementation en vigueur qui a d'ailleurs fait l'objet de multiples évolutions ces dernières années ».

La coopérative affirme « avoir amélioré » ses « protocoles d'analyse » et être « en parfaite conformité avec les exigences réglementaires de qualité et de sécurité sanitaire. » Elle assure que « la fréquence de (ses) analyses est aujourd'hui deux fois supérieure à celle imposée par la loi. »

* En 2012, la Cooperl (4.800 salariés et 2.700 éleveurs) a réalisé un chiffre d'affaires de 2,08 milliards d'euros.